

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD202

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 1 :

I. Après le mot : " administration ", insérer les mots :

" de l'Agence française pour la biodiversité ".

II. Substituer aux mots :

" au 3° de ",

le mot :

" à ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de correction d'une erreur de référence.